

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI  
REGLEMENT 2018-12

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA NOUVELLE LIMITATION DE VITESSE DANS LE SECTEUR  
DU RANG 1 À PROXIMITÉ DE LA FERMETTE DU PORC-PIC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire réduire la vitesse à proximité de la ferme touristique du Porc-Pic située au 733, rang 1 à Saint-Simon-de-Rimouski ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement vise à répondre à une demande des propriétaires de l'établissement relative à l'installation de dos d'âne dans ce secteur (voir le procès-verbal du 6 août 2018, 18-R-170) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal s'est engagé à réviser la signalisation dans ce secteur et à opter pour des dispositifs de sécurité alternatifs autre que des dos d'âne ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mesure vise à assurer la sécurité des visiteurs de la ferme ;

**CONSIDÉRANT QUE** des balises ont été installées de part et d'autre de la zone desservie par la ferme ;

**ATTENDU QU'**une demande de patrouilles auprès de la Sûreté du Québec a été réalisée suite à la demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la limite de vitesse de 50 km/h fixée pour l'ensemble du rang 1 doit être révisée dans le secteur de la ferme touristique et réduite à 30 km/h tel qu'illustré dans le plan joint au règlement 2018-12 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Barre, conseiller, appuyé et adopté à l'unanimité des conseillers présents, qu'un règlement portant le numéro 2018-12 soit par la présente adopté pour ordonner, statuer et décréter ce qui suit :

- *ARTICLE 1* : Le présent règlement portera le nom *Règlement 2018-12 concernant la nouvelle limitation de vitesse dans le secteur du rang 1 à proximité de la ferme touristique du Porc-Pic*
- *ARTICLE 2* : La limite de vitesse à proximité de la ferme du Porc-Pic est portée à 30km/h en vertu du présent règlement ;
- *ARTICLE 3* : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi, notamment suite à l'approbation de la Sûreté du Québec.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 10 septembre 2018  
Adoption du règlement : 2 octobre 2018  
Avis public : 10 octobre 2018

---

**Wilfrid Lepage**  
Président de l'assemblée

---

**Dany Larrivée**  
Directeur général adjoint